



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 21 Mars 2019 à 20 H

=====

Pour répondre à une convocation du Maire en date du 14 mars 2019 et sous la présidence de M. Léon **GENDRE**, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 21 mars à 20H00, en Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

ETAIENT PRÉSENTS : M. Léon GENDRE, Maire, M. Roger ZÉLIE, Mme Marie-Thérèse ÉPAUD, Mme Maryse VANOOST, M. Simon Pierre BERTHOMÈS, M. Alain CROCI, Mme Isabelle Masion TIVENIN, Adjoint.

Mrs Jacky OGER, Patrick SALEZ, Olivier FRILLOUX Conseillers Délégués.

Mmes Anne-Marie BERTRANET, Françoise SALIN, Elisabeth BONNIN BALMAS, Elsa ROBINEL, MM. Bernard PERRAIN, Philippe LE BARON, M. Jean-Paul HERAUDEAU, Mme Annie BERGERON, MM. Joel MENANTEAU, Bernard TIVENIN, Mme Véronique BICHON, Conseillers Municipaux

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Michèle DROUIN à M. Simon Pierre BERTHOMÈS, 21
1

ABSENT : Mme Céline SICATEAU-RIVIERE, 1

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Simon Pierre BERTHOMÈS

Le Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

1- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire fait part à ses collègues des remerciements du Président du Sporting Club Rétais pour la contribution de la Commune pour la saison 2018-2019 et profite de ce courrier pour transmettre le planning des matchs à domicile de l'équipe séniors.

M. le Maire remet aux membres du Conseil trois articles de presse du :

- « *Sud-Ouest* » du 4 février concernant les cahiers de doléances en Mairie et la mise à disposition à celle de la Flotte,
- « *Sud-Ouest* » du 2 février à propos du compte rendu du Conseil Municipal écrit par Mme Jocelyne Bargain,
- « *Phare de Ré* » du 6 février à propos du compte rendu du Conseil Municipal écrit par Mme Clémence Chabreuil.

M. le Maire transmet aux membres du Conseil le courrier adressé par le Service des ports Départementaux du Conseil Départemental de la Charente-Maritime à propos de la demande de la Commune pour une modification du périmètre administratif portuaire. Celui-ci « *n'est pas favorable à une révision, à court terme, du périmètre administratif du port* », mais précise qu'il « *s'attache à poursuivre l'exploitation du port dans la continuité des actions engagées par la Commune et en recueillant son avis sur l'ensemble des problématiques portuaires* ».

M. le Maire remet à ses collègues le dernier numéro du « *Flottille en Pertuis Infos* », bulletin d'information de l'association.

M. le Maire transmet au Conseil deux articles de « *Sud-Ouest* » et du « *Phare de Ré* » à propos de la décision du Tribunal Administratif annulant l'arrêté d'interdiction de stationnement des camping-cars

sur le territoire communal. **M. le Maire** précise que la Commune ne fera pas appel, mais qu'il compte prendre un nouvel arrêté avec le concours juridique de l'avocat de la commune.

M. le Maire remet aux membres du Conseil plusieurs articles de presse concernant le P.A.D.D. (*Projet d'Aménagement et de développement Durable*) publiés par « *Sud-Ouest* » et le « *Phare de Ré* ».

M. le Maire fait part à ses collègues de l'article du « *Phare de Ré* » du 13 février, relatant l'assemblée générale de l'A.D.D.U.U.R. (*Association de Défenses des Droits à l'urbanisation de la zone UC*)

M. le Maire remet aux membres du Conseil des articles de presse du « *Sud-Ouest* » et du « *Phare de Ré* » concernant :

- « *Objectif : 20 000 habitants sur l'île de Ré* », vœu pieux que l'évolution démographique insulaire infirme,
- « *La carte scolaire 2019* » confirmant ainsi pour certaines communes la baisse des effectifs scolaires.

M. le Maire transmet au Conseil l'article de « *Sud-Ouest* » informant des problèmes de direction de la structure touristique insulaire « *Destination Ile de Ré* ».

M. le Maire remet aux membres du Conseil la lettre du Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré, adressée au président de la Communauté de Communes de l'île de Ré à propos de la Taxe de Séjour 2019.

Après un long développement explicatif, l'association lui pose la question : « *Avez-vous l'intention de proposer au Conseil Communautaire de l'île de Ré d'abandonner, dans les meilleurs délais, le système forfaitaire de perception de la Taxe de Séjour au profit du système réel?* »

M. le Maire transmet au Conseil l'article de « *Sud-Ouest* » de Mme Jocelyne Bargain à propos du dernier conseil municipal du Bois-Plage où se sont exprimées quelques inquiétudes quant aux rapports des Elus Communautaires au sein de la Communauté de Communes.

M. le Maire remet à ses collègues une copie de l'éditorial du dernier numéro de « *La Gazette des Communes* » à propos de la loi NOTRe et de son éventuelle révision.

M. le Maire donne aux membres du Conseil une copie de l'article de « *Sud-Ouest* » du 29 janvier dernier à propos du « *coup de frein au projet d'extension du Leclerc* » de St Martin-de-Ré.

M. le Maire remet à ses collègues la décision du Conseil Départemental d'exercer son droit de préemption sur une parcelle de la zone ostréicole du Préau sur laquelle a été construite illégalement une maison d'habitation, qui à terme sera détruite.

M. le Maire rend compte à ses collègues de la réunion organisée par la « *Bibliothèque pour Tous* » de La Flotte qui avait invité Patrick Salez, ancien fonctionnaire européen, à intervenir sur l'organisation de l'Europe : « *Connaissez-vous votre euro député ?* ». Un public nombreux et attentif a suivi avec intérêt cette conférence.

2 – FINANCES

OBJET : FINANCES – Compte de Gestion 2018 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la Comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION **COMMUNE** dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

OBJET : FINANCES – Compte de Gestion 2018 – Budget Annexe ECO-TAXE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget Annexe ECO-TAXE de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la Comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION du budget annexe **ECO-TAXE** dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES – Compte Administratif 2018 – Budget Commune
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après avoir entendu son rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Roger **ZÉLIE**, 1er Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Léon **GENDRE**, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Roger **ZÉLIE**, 1er Adjoint, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

- **APPROUVE** le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

• Résultat de l'exercice 2018 :	1 509 804,64 €
• Résultats antérieurs reportés	1 357 828.41 €
• Résultat à affecter :	2 867 633.05 €

INVESTISSEMENT

• Résultat de l'exercice 2018	182 418,40 €	
•	Déficit antérieur reporté	-
• 488 451.85 €		
•	Résultat cumulé de l'exercice	-
• 266 033,45 €		
• Restes à réaliser		- 764 802.93 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : FINANCES – Compte Administratif 2018 – Budget Annexe ECO-TAXE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après avoir entendu son rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-

14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Roger **ZÉLIE**, 1^{er} Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Léon **GENDRE**, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Roger **ZÉLIE**, 1^{er} Adjoint, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

- **APPROUVE** le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

• Résultat de l'exercice 2018 :	28 957.30 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 47 103.59 €
• Résultat déficit :	- 18 146.29 €

INVESTISSEMENT

• Résultat de l'exercice 2018	- 248.50 €
• Déficit antérieur reporté	3 331.24 €
• Résultat cumulé de l'exercice	3 082.74 €
Restes à réaliser	Néant

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : FINANCES – Affectation du Résultat 2018 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après avoir entendu, le compte administratif de l'année 2018

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- Constatant que le Compte Administratif présente
 - un excédent section de fonctionnement de **1 509 804,64 €**
- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	+ 1 509 804,64 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	+ 1 357 828,41 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE au 31/12/2018	+ 2 867 633,05 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	+ 182 418,40 €
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- 448 451,85 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE au 31/12/2018	- 266 033,45 €

SOLDE RESTES A REALISER - 764 802,93 €

Affectation obligatoire virement à la section d'investissement (compte 1068) + 1 030 836,38 €

FONCTIONNEMENT

SOLDE DISPONIBLE, affecté comme suit : + 2 867 633,05 €

* **AFFECTATION** complémentaire en réserves (compte 1068) + 1 030 836,38 €

* **AFFECTATION** à l'excédent reporté (ligne 002) + 1 836 796,67 €

OBJET : FINANCES – Affectation du Résultat 2018 – Budget Annexe ECO-TAXE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après avoir entendu, le compte administratif de l'année 2018

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- Constatant que le Compte Administratif présente :
 - Un excédent section de fonctionnement de **28 957.30 €**
- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire

FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	28 957.30 €
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- 47 103.59 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE au 31/12/2018	- 18 146.29 €

INVESTISSEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	- 248.50 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 331.24 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	3 082.74 €

SOLDE RESTES A REALISER Néant

Affectation obligatoire virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant

FONCTIONNEMENT

SOLDE DISPONIBLE affecté comme suit : Néant

* **AFFECTATION** complémentaire en réserves (compte 1068)

* **AFFECTATION** du déficit reporté (ligne 002) -18 146.29 €

OBJET : FINANCES – Fixation Taux d'Imposition des Taxes Locales année 2019

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les taux d'imposition des taxes locales de la commune sont demeurés inchangés depuis 2009 et se situent en deçà des moyennes nationales et départementales.

Il communique l'état de notification transmis par les services fiscaux, pour l'année 2019 et reçu dernièrement.

Le Conseil municipal, après examen des finances communales, et du projet de budget primitif 2019, décide à l'unanimité de:

- **MAINTENIR** les taux d'imposition, à leur niveau actuel pour l'année 2019 comme suit :
 - **Taxe d'habitation** : **11,08%**
 - **Taxe foncière bâti** : **16,03%**
 - **Taxe foncière non bâti** : **41,51%**

OBJET : FINANCES – BUDGET PRIMITIF COMMUNE année 2019

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif pour la **COMMUNE 2019**, examiné en commission des finances, il remet un ensemble de documents financiers et commente les chapitres de la section de fonctionnement dépenses/recettes et les opérations de la section d'investissement.

BUDGET COMMUNE : en équilibre dépenses/recettes

Section de fonctionnement : 6 692 314,81 €

Section d'investissement : 5 686 494,49 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

- **VOTE** le **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019** ainsi présenté

Vote : Pour : 17 voix Abstention : 5 voix

OBJET : FINANCES – BUDGET PRIMITIF Budget Annexe ECO-TAXE année 2019

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif pour l'**ECO TAXE 2019**, il commente les chapitres de la section de fonctionnement dépenses recettes et les opérations de la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE ECO TAXE: en équilibre dépenses recettes

Section de fonctionnement : 188 000,00 €

Section d'investissement : 4 282,74 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

- **VOTE** le **BUDGET ANNEXE ECO TAXE 2019** ainsi présenté

Vote : Pour : 17 voix Abstention : 5 voix

OBJET : FINANCES : Subvention 2019 Association « Ré Espaces Jeunes »

M. le Maire communique au Conseil municipal la demande de subvention présentée par la Présidente de l'association « **Ré Espaces Jeunes** » pour l'année 2019, qui s'élève à **36 000 €**.

Il propose de reconduire le même montant de subvention que celui voté en 2018, soit **36 000 €** pour cette année, conformément à la convention d'objectifs signée en 2017 pour trois ans, avec l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** à l'association « **Ré Espaces Jeunes** » une subvention de **36 000 €** pour l'année 2019

OBJET : FINANCES : Subvention 2019 Association « Flottille en Pertuis »

M. le Maire communique au Conseil municipal la demande de subvention présentée par le Président de l'association « **Flottille en Pertuis** » pour l'année 2019, qui s'élève à **28 000 €**.

Il propose de renouveler le même montant de subvention que celui voté en 2018, soit **25 000 €** pour cette année, conformément à la convention d'objectifs signée en 2018 pour trois ans, avec l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à l'association « **Flottille en Pertuis** » une subvention de **25 000 €** pour l'année 2019

OBJET : FINANCES : Remboursement de Frais de Représentation à l'Assemblée Générale « Les Plus Beaux Villages de France »

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a adhéré à l'association « les Plus Beaux Villages de France » et qu'à ce titre, chaque année, il participe à l'assemblée générale. Cette année, elle se tiendra les 29, 30 et 31 Mars prochain à La Roche Guyon (Val d'Oise).

Il indique qu'il représentera la Commune à cette occasion et demande au Conseil municipal d'accepter la prise en charge des frais de restauration, d'hébergement et de transports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la participation de la Commune à l'Assemblée Générale de l'association « Les Plus Beaux Villages de France »,
- **PREND EN CHARGE** les frais de missions liés à sa présence à l'assemblée générale,

3 – PORT

OBJET : PORT – Zone de Mouillage de La Clavette – Tarifs 2019

M. le Maire rappelle que compte-tenu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le Conseil départemental a décidé lors de sa séance du 21 décembre 2017, de reprendre en gestion directe, le service portuaire de la Flotte.

Néanmoins, la Commune apporte un appui technique au Département pour la réalisation d'interventions au sein du périmètre portuaire et le Département assure la gestion des mouillages de La Clavette. Une convention a été signée à cet effet entre les deux collectivités territoriales.

M. le Maire indique que les 82 emplacements de la zone de mouillage de La Clavette, concédée par l'Etat à la Commune, en 2015, sont actuellement gérés par le Département, via le Maître de Port, et propose de fixer les tarifs de l'année 2019, à l'identique de ceux de 2018, majorés de 2 %, conformément à l'avis du conseil portuaire réuni le 11 Décembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur le prolongement du partenariat,

- **VOTE** les tarifs 2019 Mouillages avec une augmentation de 2% selon l'état joint en annexe

BAREME DES REDEVANCES 2019

* Pour l'ensemble des postes d'amarrages, les redevances sont calculées en fonction de la longueur hors tout réelle du navire (comprenant bout dehors, balcon, hors-bord, pilote automatique, safran, annexes, ...). Pour chaque catégorie, il est fixé une largeur maximale. En cas de dépassement de cette largeur, la tarif appliqué est celui de la largeur réelle du bateau.

* Les catamarans et trimarans sont assujettis au tarif de la catégorie correspondant à leur longueur, multiplié par un coefficient de 1,5.

* Les bateaux de pêche professionnelle, les navires et engins qui servent aux ostréiculteurs dont c'est l'activité principale, jouissent de la gratuité totale.

STATIONNEMENT DES NAVIRES

MOUILLAGES - ZONE DE LA CLAVETTE				
<i>Dimensions du bateau en mètres</i>				
Longueur	Largeur	Durée	Tarif € HT	Tarif € TTC
De 0 à 4,99	Jusqu'à 2,00	Du 01/04 au 31/10	201,67	242,00
		Un jour	4,17	5,00
		Une semaine	22,50	27,00
		Un mois	80,00	96,00
De 5,00 à 5,49	Jusqu'à 2,15	Du 01/04 au 31/10	226,67	272,00
		Un jour	4,17	5,00
		Une semaine	27,50	33,00
		Un mois	85,83	103,00
De 5,50 à 5,99	Jusqu'à 2,30	Du 01/04 au 31/10	256,67	308,00
		Un jour	4,17	5,00
		Une semaine	30,00	36,00
		Un mois	92,50	111,00
De 6,00 à 6,49	Jusqu'à 2,45	Du 01/04 au 31/10	315,83	379,00
		Un jour	5,00	6,00
		Une semaine	32,50	39,00
		Un mois	104,17	125,00
De 6,50 à 6,99	Jusqu'à 2,60	Du 01/04 au 31/10	350,83	421,00
		Un jour	5,00	6,00
		Une semaine	33,33	40,00
		Un mois	110,00	132,00
De 7,00 à 7,49	Jusqu'à 2,70	Du 01/04 au 31/10	380,00	456,00
		Un jour	5,83	7,00
		Une semaine	34,17	41,00
		Un mois	113,33	136,00
De 7,50 à 7,99	Jusqu'à 2,80	Du 01/04 au 31/10	417,50	501,00
		Un jour	5,83	7,00
		Une semaine	36,67	44,00
		Un mois	116,67	140,00
De 8,00 à 8,99	Jusqu'à 3,10	Du 01/04 au 31/10	470,00	564,00
		Un jour	6,67	8,00
		Une semaine	40,83	49,00
		Un mois	139,17	167,00
De 9,00 à 9,99	Jusqu'à 3,40	Du 01/04 au 31/10	535,00	642,00
		Un jour	7,50	9,00
		Une semaine	46,67	56,00
		Un mois	157,50	189,00
De 10,00 à 10,99	Jusqu'à 3,70	Du 01/04 au 31/10	605,83	727,00
		Un jour	9,17	11,00
		Une semaine	48,33	58,00
		Un mois	167,50	201,00
Le mètre supplémentaire	Par tranches de 30 cm supplémentaires	Du 01/04 au 31/10	70,83	85,00
		Un jour	0,83	1,00
		Une semaine	1,67	2,00
		Un mois	8,33	10,00
Service de rade	Limité à 1 aller/retour par jour, et à 2 personnes maximum par bateau (Art. 7,3 RPPP)	Du 01/04 au 31/10	83,33	100,00
		Un jour	4,17	5,00
		Une semaine	16,67	20,00
		Un mois	33,33	40,00

4 – PERSONNEL

OBJET : PERSONNEL – Modification du Tableau des Effectifs communaux 2019

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

M. Le Maire indique qu'il convient de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs communaux afin de permettre d'intégrer les ouvertures de poste effectuées en cours d'année 2018, les avancements de grade proposés par la collectivité après l'avis des commissions administratives paritaires CAP du centre de gestion de la Charente-Maritime,

Il communique le tableau des effectifs communaux complété des nouveaux grades ainsi que l'organigramme du personnel de la Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **VALIDE** le tableau des effectifs communaux comme suit

TABLEAU EFFECTIFS COMMUNAUX

CADRES ou EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE	POSTES POURVUS/VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal DGS	A	1	TC	1 P
Adjoint adm princ 1 cl	C	3+1	TC	3 P + 1 V
Adjoint adm princ 2 cl	C	2	TC	2 P
Adjoint administratif	C	1	TC	1 P
FILIERE TECHNIQUE				
SERVICES TECHNIQUES				
technicien principal 1 cl	B	1	TC	1 V
Technicien principal 2 cl	B	1	TC	1 P
agent maitrise princ	C	1	TC	1 P
adjoint tech princ 1 cl	C	2+1	TC	2 P + 1 V
adjoint tech princ 2 cl	C	5+1	TC	5 P + 1 V
adjoint tech princ 2 cl	C	1	TNC 17 h 30	1 P
adjoint technique	C	8	TC + 17h30	7 P + 1 V
RESTAURATION/ECOLE ELEMENTAIRE				
adjoint technique	C	1	TNC 31 h 30	1 P
adjoint technique	C	1	TNC 23 h	1 P
adjoint technique	C	1	TNC 20 h	1 P
adjoint technique princ 2 cl	C	3	2TNC31h30+24h30	3 P
ECOLE MATERNELLE/JARDIN EVEIL				

adjoint technique princ 2cl	C	3	TC+TNC31h30+20h	3 P
FILIERE SOCIALE				
ECOLE MATERNELLE/JARDIN EVEIL				
Educateur Jeunes Enfants 1cl EJE	A	1	TC	1 V
Educateur Jeunes Enfants EJE	A	1	TC	1 P
Educateur Jeunes Enfants EJE	A	1	TNC 22h35	1 V
ATSEM princ 1 cl	C	2	TC	2 P
FILIERE CULTURELLE				
Bibliothèque scolaire BCD				
Adjoint patrimoine princ 2 cl	C	1	TC	1 P
FILIERE ANIMATION				
Animateur	B	1	TC	1 P
adjoint animation	C	4	TC	3 P + 1V
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier chef princ	C	2	TC	2 P
gardien brigadien	C	2	TC	1 P+ 1 V
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique princ 2cl	C	1	TC	1 P
TOTAL		54		45 Pourvus 9 vacants

OBJET : PERSONNEL – Cadeau de départ en retraite – M. José Gomes de Almeida

M. le Maire informe ses collègues du départ en retraite, le 30 avril prochain, de M. José **GOMES De ALMEIDA** de l'entreprise COLAS/SACER.

Il souligne ses qualités professionnelles exceptionnelles, son investissement sur le territoire de la Commune, au cours des opérations de réhabilitation du patrimoine public, rues, venelles, ruelles, de 1998 à la fin d'avril 2019, soit plus de 20 ans où il a œuvré en sa qualité de Chef d'équipe.

Il propose qu'une cérémonie soit organisée le vendredi 26 avril à 18 h en Mairie, afin de remercier M. José **GOMES De ALMEDIA**, pour tout ce qu'il a apporté à la commune de La Flotte durant toutes ces années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la médaille de la Commune et un cadeau pour le départ à la retraite ;
- **DECIDE** d'inscrire une somme de 600 € pour l'achat d'un cadeau pour avoir contribué à l'amélioration du patrimoine de la Commune

5 – URBANISME

OBJET : URBANISME – P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

M. le Maire informe le conseil sur l'élaboration du P.L.U.I. Il y avait une nouvelle réunion de travail cet après-midi. **M. le Maire** précise que ce projet « *avance doucement, mais sûrement* ». La fin des travaux prévue pour le mois d'avril a été repoussée à la mi-mai. **Patrick SALEZ**, participant à ces travaux, confirme cet état. Ils seront suivis par l'Enquête Publique.

Jean-Paul HERAUDEAU rappelle une nouvelle note des services de l'Etat précisant que si le P.L.U.I. « tombe », la réglementation revient au P.O.S. Communal et non au R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme).

M. le Maire précise que, dès son adoption le P.L.U.I. est opposable à toute demande. S'il y a des recours, il est toujours opposable jusqu'à la fin de la procédure. C'est seulement à l'issue de celle-ci, en cas d'annulation que l'on revient au P.O.S. Communal.

URBANISME : DIA - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte des treize déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie en date du 19 et 20 février, du 6, 13, et 20 mars 2019 inclus et transférées pour instruction à la Communauté de communes. **M. le Maire** précise qu'aucune vente n'intéresse la commune.

6 – QUESTIONS DIVERSES

OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE pour L'ACHAT D'ENERGIES TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES en matière d'EFFICACITE et d'EXPLOITATION ENERGETIQUE d'ELECTRICITE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de **M. le Maire**, à l'unanimité :

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que **la Commune de La Flotte** a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle-Aquitaine dont le SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime) s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour **la Commune de La Flotte** au regard de ses besoins propres,

- **SE PRONONCE** sur l'adhésion de **Commune de La Flotte** au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- **AUTORISE M. le Maire** à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE M. le Maire** à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- **AUTORISE** le coordonnateur et le SDEER, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.

- **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont **La Commune de La Flotte** est partie prenante
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont **La Commune de La Flotte** est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

7 - QUESTIONS DIVERSES

- **M. Jean-Paul HERAUDEAU** demande à **M. le Maire** s'il a des informations sur le projet de décret qui consisterait à déconcentrer les décisions relatives à la protection environnementale des sites classés. En effet, l'autorisation ne serait plus prise au niveau du Ministère mais dépendrait du Préfet de Département. **M. le Maire** indique qu'il siège à la commission départementale des sites et que ce point n'a pas été abordé dans l'immédiat. Néanmoins, il s'informerait des suites données à ce sujet.

- **Demande de nouveaux abris bus** : **Jacky OGER** se fait l'interprète des habitants du carrefour de la Vierge à l'entrée du bourg où l'abri bus est construit dans la mitoyenneté des logements. Son éloignement de l'arrêt de bus entraîne sa non utilisation par les voyageurs.

Par contre, durant la nuit, il est fréquemment « squatté » par des jeunes avec des activités et un niveau sonore qui deviennent une réelle nuisance pour les riverains. La gendarmerie a déjà été appelée par les habitants pour ce tapage nocturne.

M. Jacky OGER demande s'il est possible d'installer une aubette au plus près de l'arrêt de bus et de fermer ce local non utilisé dans son effet premier.

Mme Isabelle Masion TIVENIN précise que la situation est identique pour l'arrêt de bus du Cimetière.

M. le Maire propose de constituer une commission de travail pour examiner la situation et proposer des actions de résolutions.

- **Rédaction du règlement de l'A.L.S.H.** : **M. Jean-Paul HERAUDEAU** demande où en est l'écriture des précisions demandées sur l'accueil des enfants, dans le cadre de l'élaboration du règlement de l'A.L.S.H.

M. le Maire répond que son écriture est actuellement en cours et que **Mme Isabelle Masion TIVENIN** en fera une nouvelle présentation au prochain Conseil.

- **Soirée jeunes à la salle de Fêtes de la mairie** : **M. Olivier FRILLOUX** informe ses collègues que la prochaine « *Soirée Jeunes* » se tiendra, dans la salle des fêtes de la mairie, le samedi 6 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.